



L'Info-municipale

Juillet 2011

Dans ce numéro :

Mot du maire	Page 2
Aménagement et urbanisme	Pages 4 et 5
Loisir, culture et vie communautaire	Pages 7 et 8



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)

G4T 1A1

Téléphone : 418 986-3100

Télécopie : 418 986-6962

Téléphone d'urgence : 418 937-7632

Site Internet : www.muniles.ca

La caserne de pompiers de Cap-aux-Meules porte désormais le nom de Paul-Émile Arsenault



Sur cette photo, nous retrouvons Joël Arseneau, maire des Îles-de-la-Madeleine, Francine et Lucette Arseneau, Benoît, Valmont et Thomas Arseneau, les enfants de Paul-Émile Arsenault.

C'est en présence des enfants et petits-enfants de Paul-Émile Arsenault, d'anciens pompiers, de pompiers volontaires actuels, du chef pompier George Sumarah et de membres du conseil municipal que le maire Joël Arseneau a donné le nom de Paul-Émile Arsenault à la caserne de pompiers de Cap-aux-Meules. Ce dernier a activement contribué à l'instauration d'un Service incendie aux Îles dans les années 1960 et il a été le premier chef pompier de la caserne en 1970. Le maire a profité de l'évènement pour souligner le chemin parcouru depuis la création du Service.

MOT DU MAIRE



Redonner vie à nos milieux, transformer l'archipel

Il y a de ces défis qui se transforment en opportunités, comme le disent les conférenciers et motivateurs qui font recette de leurs leçons de vie à un public de plus en plus friand de ces rendez-vous. C'est un peu ce à quoi j'ai pensé quand notre conseil

municipal a adopté cette semaine une résolution qui confirme l'engagement de la Municipalité à appuyer techniquement et financièrement les projets de revitalisation de Cap-aux-Meules, de La Pointe de Havre-aux-Maisons et de La Pointe de Grande-Entrée.

Ces projets, qui généreront des investissements de plus de 20 millions \$ d'ici deux ans, stimuleront l'emploi et l'activité économique et rehausseront la valeur foncière de la municipalité. Ils représentent en effet des défis importants, des défis de mobilisation citoyenne, de développement récréotouristique, de financement, de coordination des partenaires, de réaménagement urbain, de réappropriation par les Madelinots de leur territoire, et j'en passe. Ces projets, portés par les citoyens, pilotés à bout de bras par des élus locaux et des corporations locales et soutenus par divers partenaires, dont la Municipalité, transformeront de façon durable et remarquable notre cadre de vie. Une transformation réfléchie, authentiquement ancrée dans la trame historique de l'archipel mais surtout, tournée vers l'avenir.

Objectif mars 2013!

Le premier défi, celui qui consistait à développer une vision, une orientation claire et une mobilisation locale a été relevé. L'appui municipal sans équivoque pave la voie à l'engagement de tous les partenaires. Ces projets s'inscrivent tous au sein du créneau d'excellence ACCORD et répondent aux conditions de la stratégie de déploiement des croisières, laquelle doit trouver son aboutissement d'ici mars 2013. Le temps presse, mais les forces vives du milieu sont à pied d'œuvre et leur engagement, leur détermination et leur travail concerté seront les ingrédients-clés de la réussite de ces grands chantiers qui transformeront l'archipel.

L'idée d'insuffler un nouvel élan au secteur de La Pointe de Havre-aux-Maisons n'est pas récente, et le travail est déjà commencé. Le début des travaux du nouveau pont reliant Fatima à Havre-aux-Maisons donne le ton, de même que l'installation depuis trois ans du cirque estival sur le site. Inspiré par la volonté du conseiller Nicolas Arseneau de saisir l'opportunité d'un réaménagement majeur du corridor routier, le plan de développement élaboré depuis deux ans recueille l'assentiment de ses concitoyens, redonne espoir aux

commerçants du coin qui ont tenu le fort malgré la dévitalisation et motive les plaisanciers. Le potentiel récréotouristique est grand, alors que les activités maricoles et industrielles pourront aussi s'y poursuivre et progresser.

Redonner vie à La Pointe de Grande-Entrée va également dans ce sens. Ces dernières années, les efforts au quotidien du conseiller Jonathan Lapierre pour mobiliser les habitants de Grande-Entrée, les partenaires locaux et les bailleurs de fonds ont donné naissance à un projet ambitieux, concerté et réaliste. Le site de la Pointe, réaménagé sur le plan urbain et doté d'infrastructures modernes en matière d'aqueduc et d'eaux usées, redeviendra le centre d'activités économiques et de services qu'il a été, un lieu de rencontre quotidien des résidents de l'endroit et un pôle d'attraction touristique majeur.

Les réaménagements dans le cœur villageois et le port de Cap-aux-Meules permettront par ailleurs de redonner un accès à l'espace portuaire aux habitants de Cap-aux-Meules et des Îles, de créer une place d'accueil pour les croisiéristes et un lieu de rendez-vous et d'échange. Les opérations de transport et de transbordement de la CTMA s'y poursuivront certes, mais d'une façon plus harmonieuse avec l'accueil des visiteurs et des croisiéristes, les opérations de pêche voisines, les transbordements de granulats, la desserte de l'île d'Entrée... C'est une opportunité sans précédent. À Cap-aux-Meules, nous nous y rendrons aussi pour accueillir les visiteurs, et rendre hommage aux pêcheurs et marins disparus en mer. Le conseiller Jean-Jules Boudreau et le comité de revitalisation de l'endroit jouent un rôle moteur dans cette initiative tandis que l'appui et la collaboration de la CTMA sont déterminants, tout comme celui de la Corporation Escalé Îles-de-la-Madeleine et ses partenaires associés.

Ces diverses démarches de réaménagement et de développement sont en fait un seul et même projet de revitalisation du tissu urbain et social de l'archipel, un projet mobilisateur, un projet rassembleur que la Municipalité a la responsabilité de soutenir, et dont l'ensemble des Madelinots pourra bénéficier et être fier. Comme nous sommes toujours fiers de fréquenter le site historique de La Grave, de nous donner rendez-vous au site de La Côte de L'Étang-du-Nord, de marcher le long du littoral, à l'Anse-aux-Baleiniers ou dans les buttes, de recevoir de la visite chez nous, d'aller faire un petit tour sur le quai!

Le maire,

Joël Arseneau

LE CONSEIL VOUS INFORME

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL – SÉANCES DU 5 JUILLET 2011

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

■ Appropriation de surplus – Rétroactivité salariale 2010

Le conseil municipal a approuvé l'appropriation de surplus accumulés pour le paiement d'une somme de 100 086 \$ pour la rétroactivité salariale du personnel syndiqué en accord avec la convention collective récemment signée.

■ Engagement municipal – Projets de revitalisation – Pointe de Grande-Entrée, Pointe de Havre-aux-Maisons, zone portuaire et cœur villageois de Cap-aux-Meules

Le conseil municipal donne un accord de principe et confirme aux bailleurs de fonds potentiels son engagement à contribuer financièrement à la réalisation des projets de revitalisation de La Pointe de Grande-Entrée, de La Pointe de Havre-aux-Maisons et du cœur villageois de Cap-aux-Meules et ce, pour un montant pouvant atteindre un million de dollars.

■ Adoption du Règlement n° 2011-03

Le conseil a approuvé le Règlement n° 2011-03 lequel vise à modifier le Règlement n° 2010-06 concernant les feux. Cette modification introduit au règlement les dispositions concernant les feux de plage et les conditions s'y rattachant. Celles-ci seront disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

■ Adoption du premier projet de règlement sur les usages conditionnels

À la suite de la démarche relative à l'adoption d'une réglementation sur les usages conditionnels, un premier projet de règlement a été approuvé lequel remplace le Règlement n° 2010-12-1. Le conseil consultera publiquement la population à l'égard de ce règlement lors de la séance du conseil du 16 août prochain.

■ Réserve pour fins publiques – Projet aménagement d'un parc municipal vert

La Municipalité souhaite acquérir deux terrains de l'ancien site de Madelipêche pour procéder à l'aménagement d'un futur parc municipal vert dans le village de Cap-aux-Meules, site également destiné à l'accueil des croisiéristes.

■ Appui à l'administration portuaire de L'Île-d'Entrée

Le conseil a appuyé par voie de résolution la demande de l'administration portuaire de L'Île-d'Entrée relativement à des démarches auprès de Pêches et océans Canada afin d'améliorer l'accès au port de l'Île ainsi qu'à la sécurité des utilisateurs.



Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

■ Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine – Participation financière 2011

Comme chaque année, le conseil confirme sa contribution au service de transport adapté des Îles. Cette contribution est de l'ordre de 10 700 \$. La contribution municipale à ce service représente moins de 10 % du coût total.

■ Table de concertation sur la pauvreté – Renouvellement de l'adhésion et représentation municipale

Le conseil a confirmé le renouvellement de son adhésion à la Table de concertation sur la pauvreté laquelle a pour objectif de regrouper des représentants d'organismes du milieu qui visent à se concerter pour mettre en place des moyens de contrer la pauvreté aux Îles-de-la-Madeleine. Marie-Ève Giroux a été désignée pour siéger à titre de représentante du conseil d'agglomération au sein de cette Table.

■ Véhicules de camping sur les terres publiques – Collaboration de la Municipalité de Grosse-Île

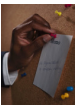
Considérant l'importance de préserver le milieu dunaire, le conseil municipal a adopté récemment des mesures visant à contrôler le camping en milieu dunaire. Demande est faite à la Municipalité de Grosse-Île, le tout dans un esprit de collaboration et de cohérence, de faire appliquer sur son territoire les dispositions réglementaires relatives à l'utilisation des véhicules de camping, selon les dispositions de l'article 3.6 et suivants du Règlement de contrôle intérimaire n° 2004-06.

■ Appui à la Municipalité de Nouvelle – Prix pour achat de l'asphalte

En considération de l'importance des coûts assumés par les municipalités pour l'achat et la pose d'asphalte, la Municipalité de Nouvelle a entrepris une démarche, pour laquelle elle sollicite l'appui des municipalités et Municipalités régionales de comté (MRC) de la région pour qu'une demande soit faite au ministère des Transports

■ Cession des lots 3 394 755 et 4 603 774 – Office municipal d'habitation (OMH) – Projet de construction de logements

Dans le cadre du projet de construction de logements abordables (12 unités) à L'Étang-du-Nord, le conseil a confirmé sa contribution financière de 50 000 \$ pour l'achat de deux immeubles qui seront cédés à l'organisme gestionnaire, soit l'OMH des Îles.



Les prochaines assemblées municipales (les séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération) auront lieu le mardi 16 août au Centre civique de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordre du jour seront mis à votre disposition le 11 août sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME



Le dossier de la circulation hors route (VTT)

Petit retour en arrière

La circulation des véhicules dans les milieux fragiles de l'archipel préoccupe les autorités municipales depuis bien longtemps. En 1975, l'ancienne municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert interdisait (pour des motifs de sécurité) la circulation sur les plages publiques entre le 15 mai et le 15 octobre. Depuis ce temps de l'eau a coulé sous les ponts.

Au début des années 1980, le phénomène a pris de l'ampleur avec l'apparition sur les Îles du véhicule tout terrain, qu'on appelle aussi quad ou VTT, et l'augmentation du nombre d'adeptes. Au cours des années 1990, le dossier est devenu un véritable problème du point de vue environnemental et même social.

En 1991, un sondage téléphonique auprès de la population démontrait que 80 % des répondants estimaient que le VTT causait un tort à l'environnement. Face à ce problème grandissant, en 1995, les municipalités des Îles adoptaient un nouveau règlement contrôlant la circulation sur les plages et les dunes de l'archipel. En 1997 c'est le gouvernement du Québec qui a mis en place un règlement encadrant cette activité récréative en milieux fragiles. Cependant, malgré toute la bonne volonté des autorités en place et le travail important du Club VTT des Îles nouvellement formé, le problème est demeuré entier.

En 2001 c'est la Municipalité régionale de comté (MRC) des Îles qui a mené un vaste sondage sur la problématique. Preuve de l'intérêt de la population, ce sont 1267 personnes qui ont pris le temps de répondre au questionnaire. Encore une fois les résultats étaient probants. 75 % des répondants affirmaient être contre la circulation des VTT sur les plages, 78 % contre la circulation sur des terres privées et 70 % contre la circulation sur les chemins publics.

Finalement, en décembre 2009 le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) a approuvé un règlement de la Municipalité des Îles portant sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et dans les milieux humides. Ce règlement, applicable par la Sûreté du Québec, venait ainsi remplacer les textes adoptés par les anciennes municipalités des Îles et par le gouvernement.

Aujourd'hui

À l'instar du sondage de 2001, il est indéniable que cette activité récréative préoccupe toujours la population. Les nombreuses plaintes reçues tant à la Municipalité qu'au bureau de la Sûreté du Québec en témoignent. Les citoyens qui retirent des droits de passage au Club VTT démontrent aussi qu'il existe toujours des conflits d'utilisation sur le territoire. Cependant, on ne peut nier qu'un grand nombre d'utilisateurs aiment pratiquer le VTT pendant la saison morte et qu'ils le font dans le respect d'autrui et de l'environnement. Malheureusement, il y a toujours des propriétaires de VTT qui ne respectent pas la loi et qui nuisent considérablement à ceux qui souhaitent faire du VTT en toute légalité. Par ailleurs, si l'on considère qu'aujourd'hui quelques centaines de Madelinots possèdent un véhicule tout terrain, il va de soit que la Municipalité souhaite et espère trouver un compromis qui sera capable de rallier autant les nombreux utilisateurs que la population.

En ce qui concerne la circulation en milieu dunaire on peut prétendre que le dossier est bien avancé. En effet, le nouveau règlement est clair et le Club VTT a déposé récemment une demande d'autorisation de balisage de sentier auprès du MDDEP. Bien qu'il reste encore du travail à faire, comme la signalisation par exemple, nous croyons qu'avec la collaboration de tous et surtout celle du Club, la situation aura tendance à s'améliorer dans les prochaines années, et ce, tant pour les utilisateurs, la Municipalité et les défenseurs de l'environnement. Rappelons que la circulation sur les plages est permise entre le 15 septembre et le 30 avril et la circulation sur la dune (butte) est interdite en tout temps, sauf dans les accès menant à la plage et identifiés par un panneau. Sur la plage, pendant l'été, il existe uniquement deux secteurs où la circulation est permise, soit celui du Sandy Hook (côté intérieur) à L'Île-du-Havre-Aubert et celui du grand platier à Fatima. D'autres secteurs sont actuellement en cours d'analyse.

SUITE...

En ce qui concerne la circulation sur les chemins publics, le dossier qui piétinait depuis plusieurs années à enfin débloqué grâce à la participation active de la Fédération québécoise des clubs quads qui, depuis les dernières rencontres de travail, sert de médiateur entre le Club VTT des Îles et la Municipalité. Plusieurs raisons expliquent la lenteur des travaux, mais il ne faut pas perdre de vue que la Municipalité doit tenir compte de l'intérêt commun et qu'elle ne peut pas passer outre les inquiétudes des citoyens qui ne pratiquent pas cette activité et qui revendiquent la tranquillité autour de leur propriété.

Une réunion très constructive a eu lieu le 10 mai et, au moment d'écrire ces lignes, une autre rencontre est prévue le 12 juillet. Tant le Club VTT que les fonctionnaires de la Municipalité souhaitent qu'une recommandation soit faite au conseil municipal avant l'automne prochain. Une fois la recommandation débattue et acceptée, le conseil devra adopter un règlement permettant la circulation des VTT sur les chemins publics qu'il aura décidé d'autoriser.

L'avenir

Peut-on espérer que cette activité, fortement appréciée par certains et énergiquement décriée par d'autres, puisse se faire à l'intérieur d'un cadre acceptable pour une majorité de citoyens? Nous croyons que oui et c'est pourquoi des énergies sont actuellement consacrées à l'avancement de ce dossier. Toutefois, il existe des contraintes particulières au territoire de l'archipel que l'on ne pourra écarter. La petite superficie du territoire, sa fragilité et sa densité d'occupation rendent assurément difficile l'atteinte de nos objectifs. La Municipalité devra certes montrer un peu de souplesse et les citoyens un peu plus de tolérance, mais les utilisateurs, quant à eux, devront faire la preuve indéniable qu'ils seront capables de respecter les règles. Chose certaine, pour que cela fonctionne, il faudra sans contredit que les adeptes de cette activité acceptent que l'on ne puisse plus circuler n'importe où sur le territoire au détriment de la sécurité et de la quiétude de la population. Nous croyons que la majorité des utilisateurs sauront s'adapter aux nouvelles règles puisque bon nombre d'entre eux n'en demandent pas mieux. Effectivement, beaucoup de propriétaires de VTT veulent tout simplement continuer de pratiquer cette activité légalement en toute sécurité et dans le respect d'autrui. Pour eux cela vaut sans doute la peine d'essayer et si nous réussissons, parions que les rebelles récalcitrants rentreront dans le rang.

Bon été à tous et soyez prudent dans vos déplacements.



Votre chien vous garde, gardez votre chien!

Les animaux errants constituent une nuisance et à ce titre, la Municipalité vous rappelle que vous devez de garder vos animaux sur votre propriété afin de ne pas déranger votre voisinage. Pensez aux personnes qui ont peur des animaux et qui pourraient limiter leurs activités à cause de ceux-ci.

TRAVAUX PUBLICS



Saviez-vous que...?

La Municipalité récupère les cartouches d'encre des ICI (Industries, Commerce et Institutions) et des bureaux municipaux afin de les envoyer à la Fondation MIRA. En plus de détourner de l'enfouissement des matières résiduelles qui peuvent être récupérées, ce geste sert à financer le dressage de chien guide. Si vous voulez faire partie de ce programme, contactez Jules Richard au 418 986-3100, poste 617.

Que faire de votre gazon?

En ce début d'été, chacun se préoccupe de son jardin et tond son gazon. Mais savez-vous quoi faire de votre gazon une fois coupé? Il y a plusieurs options :

- Vous pouvez laisser les herbes coupées au sol. Le gazon gardera ainsi l'humidité du sol et sera protégé contre les maladies.
- Vous pouvez aussi déposer l'herbe coupée autour des arbres, des arbustes et des légumes pour humidifier le sol et limiter la croissance des mauvaises herbes.
- Par ailleurs, si vous tenez à jeter l'herbe coupée, mettez-la dans votre bac brun sans sac. En agissant ainsi, vous limiterez les odeurs liées au compost et vous éviterez le développement des vers blancs.

TRAVAUX PUBLICS

Calendrier d'ouverture des centres de transbordement

- Le Centre de transbordement de L'Île-du-Havre-Aubert est situé au 280, chemin du Bassin.

Il est ouvert de 12 h 30 à 16 h 30 les samedis indiqués dans ce tableau :

Juillet	9 et 23
Août	6 et 20
Septembre	3 et 17
Octobre	1, 15 et 29

- Le Centre de transbordement de Grande-Entrée est situé au 214, route 199 et est ouvert tous les mercredis de 8 h à 11 h 30.

Ces Centres sont exclusivement réservés aux matières provenant du secteur résidentiel. Consultez l'Info-tri sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca pour savoir quelles sont les matières acceptées avec coût et celles qui sont gratuites.

Petits trucs pour économiser l'eau potable

L'été est maintenant arrivé et avec lui, de nombreux visiteurs et des demandes en eau potable soutenues. Nous vous rappelons que l'eau souterraine représente une ressource vitale aux Îles-de-la-Madeleine. Nous vous demandons donc d'en faire une utilisation parcimonieuse. À cette fin, nous vous donnons quelques trucs :



- Arrosez votre pelouse et votre jardin en matinée ou en soirée, vous éviterez ainsi que 40 % de votre eau d'arrosage s'évapore.
- Par temps sec, gardez votre herbe à 6 ou 7 centimètres de hauteur, elle retiendra mieux l'eau. Laissez l'herbe coupée sur la pelouse, elle sera plus résistante à la sécheresse et sera fertilisée.
- Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents, lavez le visage ou rasez, vous économiserez jusqu'à 12 litres d'eau chaque minute.
- Remplissez des bouteilles ou des pots d'eau, gardez-les au réfrigérateur pour toujours avoir de l'eau froide à portée de la main. Vous éviterez ainsi de la laisser couler inutilement.



Mangeriez-vous cette pomme?

Avec les résidus domestiques dangereux, la précaution s'impose!

Lorsque vous voyez l'un des pictogrammes présentés sur la pomme ci-contre, vous savez qu'il faut utiliser le produit avec précaution.

Les RDD doivent être acheminés à des points de dépôt spécifiques. Voici une liste des matières courantes ainsi que l'endroit désigné pour s'en départir.

Mais saviez-vous qu'il faut également porter attention au moment de se départir de ces matières et éviter de les jeter dans les bacs de collecte sélective? En effet, les résidus domestiques dangereux (RDD) peuvent contenir des éléments à haute toxicité comme du plomb, du mercure, du cadmium, et de l'arsenic. Ces éléments peuvent occasionner de graves dommages à notre santé et à notre environnement. C'est pour cela qu'il est primordial qu'ils ne se retrouvent pas dans l'environnement madelinot ou dans les bacs de collecte, et qu'il est essentiel de les traiter séparément avec précaution.

Dans le cadre du programme de Laboratoire rural, le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) et la Municipalité des Îles ont constaté que les bacs noirs contenaient plus de 2 % de RDD. Cela ne semble pas énorme en poids, mais il ne faut pas oublier que même à de faibles concentrations les RDD représentent un risque pour la santé humaine et pour l'environnement. Pour cette raison, parmi les objectifs du Laboratoire rural, on vise aussi à améliorer la manière dont sont gérées ces matières. À cet effet, on rappelle la présence de différents points de dépôt qui permettent d'assurer une gestion sécuritaire des RDD sur le territoire des Îles.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous la rubrique Laboratoire rural, ou contactez :

Jules Richard
Municipalité
Tél. : 418 986 3100 poste 617
Courriel : julesrichard@muniles.ca

Mayka Thibodeau
CERMIM
Tél. : 418 969 2100 poste 225
Courriel : Mayka_thibodeau@uqar.qc.ca

	Peinture, teinture, aérosol		Batterie de véhicule		Bombonne de propane
	Décapant, solvant, colle		Engrais, pesticide		Appareil électronique

Point de dépôt :
Centre de gestion des matières résiduelles à Havre-aux-Maisons, et bientôt dans les sites de transbordement.

	Ampoule et tube fluocompact		Téléphone cellulaire et pile
---	-----------------------------	---	------------------------------

Points de dépôt : Centre multifonctionnel de Havre-Aubert, Capitole de l'est de Grande-Entrée, Mairie de Cap-aux-Maules, Centre des Loisirs de l'Étang-du-Nord, boîtes de dépôt dans certains commerces et écoles, Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) à Havre-aux-Maisons

	Huile usagée et filtre		Bombonne de propane		Médicament et M.R. biomédicale
---	------------------------	---	---------------------	---	--------------------------------

Points de dépôt : Garage, CGMR

Points de dépôt : Quincaillerie, CGMR

Points de dépôt : Pharmacie(médicament) Hôpital et CLSC (autre)

AFFAIRES DIVERSES

Embauches

- Laura Hébert a récemment pris la relève d'Isabelle Cummings au poste d'agent de développement et de liaison. Elle assurera le suivi des dossiers et des démarches entamées par Isabelle Cummings pendant le congé de maternité de celle-ci. Laura Hébert est détentrice d'un baccalauréat en relations internationales de l'Université de Montréal et poursuit actuellement un certificat en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski. Sa formation et ses différentes expériences lui permettront de relever ce nouveau défi. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe municipale.
- De plus, la Municipalité a procédé à l'embauche de deux agentes de sensibilisation, Élizabette Arseneau et Lysanne Déraspe, qui seront en poste jusqu'au 15 août prochain. Ces deux étudiantes auront pour principale mission de sensibiliser la population au tri sélectif et de vérifier que le tri est correctement effectué pendant les différents événements qui se dérouleront au cours de l'été. Aidez-les en poursuivant le tri malgré l'animation estivale.



La Municipalité des Îles et le ministère des Transports du Québec (MTQ) soutiennent le lien interurbain par autocar entre les Îles-de-la-Madeleine et les centres urbains québécois effectué par le transporteur Autobus les Sillons. Pour avoir plus d'information concernant ce nouveau service de transport interrégional, vous pouvez téléphoner au 418 986-3886 ou consulter le site Internet www.autobuslessillons.com.



données pour planifier et appuyer les services destinés aux familles, le logement, les routes ainsi que la formation professionnelle et sont importantes afin de broser un tableau détaillé et complet de notre communauté.

Pour plus d'information, consultez le www.enm.statcan.gc.ca ou communiquez au 1-877-308-2777.

Pour la première fois cette année, en parallèle du Recensement de 2011, Statistique Canada mène une nouvelle enquête d'envergure. En effet, un ménage sur trois sera invité à participer à la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM).

Les questionnaires de l'ENM ont été livrés au début du mois de juin. Les renseignements recueillis fourniront des

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Calendrier d'activités – Adolescents été 2011

Excursion à l'île Brion

2 journées à la découverte de l'île Brion, son histoire et ses légendes
 Lieu : à l'île Brion
 Âge : 12 à 17 ans
 Date : 18 et 19 juillet
 Coût : 60 \$
 Date limite d'inscription : mercredi 14 juillet
 Responsable : Gérald Lapierre

Initiation au « stand up paddle »

Discipline où le surfeur est debout sur une planche plus longue et plus large qu'une planche classique et il se déplace avec une pagaie
 Lieu : lagune derrière La Cuesta
 Âge : 12 à 17 ans
 Date : 4 août, de 14 h à 17 h
 Coût : 25 \$
 Maximum : 6 personnes/groupe
 Monitrice : Cindy Poirier

Excursion au Corps-Mort

Observation et baignade avec les piques.
 Habits isothermiques, masque et tuba fournis
 Lieu : départ de L'Étang du Nord
 Âge : 12 à 17 ans
 Date : 17 Août
 Coût : 60 \$
 Date limite d'inscription : jeudi 12 août
 Nombre limité de 10 jeunes
 Responsable : Gérald Lapierre

**Pour toutes les activités, les participants doivent avoir l'âge limite indiqué au 30 septembre 2011.
 Pour plus d'information : Gérald Lapierre au 418 986-3321, poste 38. Pour les inscriptions : 418 986-3321, poste 21.**

Activités estivales

La Municipalité et le Regroupement loisir des Îles vous invitent à deux événements :

- Le 24 juillet, à compter de 13 h 30, venez célébrer la Fête des travailleurs de la Mer sur le site de L'Anse-à-la-Cabane, au quai de Millerand.
- Les 30 et 31 juillet, venez à la Fête populaire de l'Île aux Trésors. Le samedi et le dimanche, un spectacle de Paul Dwayne sera donné sous le chapiteau sur le site de La Cuesta. Le 30 juillet, de 8 h à 18 h, participez à la Chasse aux trésors (en cas de pluie, l'activité est reportée au lendemain).

SUITE...

Horaire d'été des bibliothèques

L'ÉTANG-DU-NORD

Lundi	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	13 h à 16 h
	18 h 30 à 20 h 30
Samedi	10 h à 12 h

FATIMA

Mercredi	18 h 30 à 20 h 30
Jeudi	18 h 30 à 20 h 30
Du 30 juin au 2 septembre 2011	

CAP-AUX-MEULES

Mardi	18 h 30 à 20 h
Mercredi	13 h 30 à 16 h

GRANDE-ENTRÉE

Mardi	18 h 30 à 20 h 30
-------	-------------------

L'ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT

Mardi	13 h 30 à 16 h 30
	18 h à 20 h
Jeudi	13h 30 à 16 h 30
Samedi	13h 30 à 16 h 30

HAVRE-AUX-MAISONS

Mardi	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	13 h 30 à 16 h 30
Jeudi	18 h 30 à 20 h 30

GROSSE-ÎLE (FERMÉ POUR L'ÉTÉ)

Secrétaire : Holly Burke
Directeur : Hugh Wood

L'ÎLE-D'ENTRÉE (FERMÉ POUR L'ÉTÉ)

Directrice : Judy Aitkens

Georgette Chevarie, responsable
1-1589, chemin de L'Étang-du-Nord
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3C1
Tél. : 418 986-3321, poste 30 Téléc. : 418 986-6231
georgettenoelchev@hotmail.com

Thérèse Harvie, responsable
2-730, chemin des Caps
Fatima (Québec) G4T 2T3
Tél. : 418 986-4736, poste 4
biblio.fatima@hotmail.com

Suzanne Chevrier, responsable
3-315, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1E2
Tél. : 418 986-6821
bibliocamiles@hotmail.com

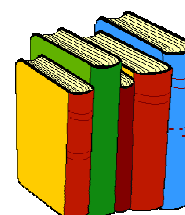
Ginette Bourassa, responsable
214, route 199
Grande-Entrée (Québec) G4T 7A4
Tél : 418 985-2288, poste 4 Téléc. : 418 985-2149
biblioge@muniles.ca

Christiane Turbide, responsable
104-280, chemin du Bassin
Bassin (Québec) G4T 0B5
Tél. : 418 937-2279, poste 5 Téléc. : 418 937-5558
bibliohavre@muniles.ca

Marcel Thériault, responsable
37, chemin Central
Havre-aux-Maisons (Québec) G4T 5H1
Tél. : 418 969-2100, poste 329
biblioham@tlb.sympatico.ca

448, chemin principal, Leslie Post Office
Grosse-Île (Québec) G4T 6A8
Tél. : 418 985-2885 Téléc. : 418 985-2955

101, School House Road
Entry Island (Québec) G4T 1Z1
Tél. : 418 986-4546 Téléc. : 418 986-2740
judy.aitkens@essb.qc.ca



Denise Brodeur Lapierre

Responsable bibliothèques
Îles-de-la-Madeleine

104-280, chemin du Bassin
Bassin (Québec) G4T 0B5
Tél.: 418 937-2279, poste 25 Téléc. : 418 937-5558
dbrodeur@muniles.ca